

École primaire publique de SERRES-CASTET

# Guide de la rentrée scolaire

2024-2025







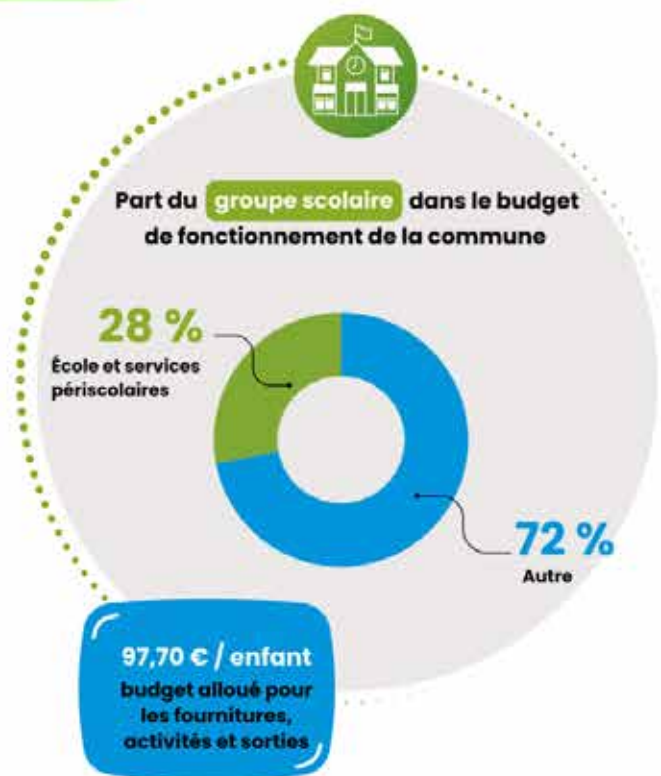
## Notre groupe scolaire

Notre groupe scolaire se situe sur un **endroit protégé et apaisé**, sans voiture et dans un cadre verdoyant. À proximité de l'école, de nombreuses **infrastructures sportives et culturelles** sont utilisées par les écoliers.

La commune a la charge des **bâtiments scolaires**, équipe les salles de classe de **mobiliers** et de **matériel numérique** (vidéo-projecteurs et ordinateurs dans chaque classe).

Elle assure aussi le **fonctionnement** (énergie, entretien, ATSEM) et met à disposition un **budget** pour les **fournitures**, les **activités** et les **sorties**.

Les familles bénéficient des **services périscolaires** : accueil de loisirs matin/soir, ALSH les mercredis et pendants les vacances scolaires, étude surveillée, restaurant scolaire, transport scolaire. Les tarifs de ces services sont votés annuellement par le Conseil municipal.





## Organisation de la semaine scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h45	 Accueil du matin	Accueil du matin		Accueil du matin	Accueil du matin
8h45-12h	 Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h-13h45	 Pause méridienne	Pause méridienne	Accueil de loisirs	Pause méridienne	Pause méridienne
13h45-16h30	 Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h30-19h	 Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir



## Les dates clés du calendrier scolaire



### Rentrée des élèves

Lundi 2 septembre



### Vacances d'hiver

Du samedi 22 février  
au dimanche 9 mars



### Vacances de la Toussaint

Du samedi 19 octobre  
au dimanche 3 novembre



### Vacances de printemps

Du samedi 19 avril  
au dimanche 4 mai



### Vacances de Noël

Du samedi 21 décembre  
au dimanche 5 janvier



### Vacances d'été

Samedi 5 juillet

Pour le pont de l'Ascension,  
l'ALSH sera **fermé**  
les 29 et 30 mai

Durant les vacances de Noël,  
l'ALSH est **ouvert**  
du lundi 30 décembre  
au vendredi 3 janvier

Durant les vacances  
d'été, l'ALSH est **ouvert**  
du lundi 7 juillet  
au jeudi 28 août

**!**  
**INSCRIPTIONS  
AUX VACANCES D'ÉTÉ**  
Dernier délai le lundi avant 10h,  
15 jours avant la semaine concernée





# 1<sup>ère</sup> inscription scolaire

## Votre enfant va rentrer pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'école de Serres-Castet ?

Contactez le service enfance de la mairie pour procéder à sa 1<sup>ère</sup> inscription et connaître les modalités. Une fois votre inscription faite, le service enfance vous transmettra des identifiants de connexion au portail "parents- services" pour procéder à l'ouverture des droits aux services péri/extra-scolaires.



**Service enfance de la Mairie**

☎ 05 59 33 90 08

✉ [service-enfance@serres-castet.fr](mailto:service-enfance@serres-castet.fr)



## Ouverture des droits aux services péri/extra-scolaires

### 1 Connectez-vous au portail "parents-services" :

Connectez-vous au portail avec vos identifiants de connexion qui vous ont été communiqués par mail par le service enfance de la Mairie.

Rendez-vous sur <https://serres-castet.les-parents-services.com/> ou scannez



### 2 Vérifiez les informations parents / enfant préremplies, modifiez si nécessaire

### 3 Réservez les services péri/extra-scolaires souhaités :

*transport scolaire, accueils périscolaires, restaurant scolaire, étude surveillée, mercredis, vacances*

- **Si votre enfant fréquente un service régulièrement et à dates fixes :**

Réservez les jours de fréquentation sur une semaine type. Ils seront reportés sur toutes les semaines de l'année scolaire (sauf mercredis et vacances). Ces données restent modifiables dans le respect des délais.

- **Si votre enfant ne fréquente pas un service régulièrement sur des dates fixes :**

Réservez les jours de fréquentation tout au long de l'année en allant régulièrement sur le portail "parents-services".



#### 4 Envoyez les documents attendus au service enfance de la mairie :

- Fiche sanitaire (**obligatoire**)
- Attestation d'Aide aux Temps Libres (pour les bénéficiaires)
- Copie de justificatif de l'autorité parentale (pour les familles concernées)
- Attestation QF CAF
- Attestation AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé)
- Contrat financier + demande de prélèvement automatique (uniquement pour les nouveaux inscrits ou pour tout changement de coordonnées bancaires)

#### 5 Validation de votre inscription par le service enfance :

- ✓ Si le dossier est complet, vous recevrez un email de validation
- ✗ Si le dossier est incomplet, vous recevrez un email "mise en attente".  
Attention : Un dossier en attente = votre enfant n'est pas inscrit

#### 6 Réservation des services sur le portail "parents-services" dans le respect des délais

Il est impératif de respecter les délais pour les réservations et/ou les modifications des services pour que celles-ci soient prises en compte.

Services péri-extrascolaires	Délais à respecter
Accueils périscolaires (matin et/ou soir)	24h
Repas	48h
Transport scolaire	24h
Étude surveillée	24h
Mercredi	le lundi 10h de la semaine concernée
Vacances	15 jours avant, le lundi à 10h



## Tarifs des services "enfance"



santé  
famille  
retraite  
services



### Restaurant scolaire

	QF ≤	≤ 750€	751-1000€	1001-1199€	1200-1499€	1500-1999€	2000-2499€	≥ 2500€
Enfant <b>résidant</b> dans la commune		1,00€	1,00€	3,40€	3,50€	3,70€	3,80€	3,90€

	QF ≤	≤ 750€	751-1000€	1001-1099€	≥ 1100€
Enfant <b>non résidant</b> dans la commune		1,00€	1,00€	4,50€	4,60€

Panier repas P.A.I\* : 1,45 €

\*P.A.I : Projet d'Accueil Individualisé



### Accueils périscolaires

	QF ≤	≤ 750€	751-1000 €	1001-1199€	1200-1499€	1500-1999€	2000-2499€	≥ 2500€
Enfant <b>résidant</b> dans la commune								

Forfait mensuel (goûter compris)		38,70€	40,55€	41,70€	43,05€	45,10€	47,15€	49,15€
Etude surveillée - supplément journalier au forfait		1,35€	1,55€	1,65€	1,75€	1,85€	1,95€	2,05€
Tarif horaire périscolaire ou étude surveillée		3,05€	3,20€	3,30€	3,50€	3,70€	3,90€	4,00€

Enfant <b>non résidant</b> dans la commune								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forfait mensuel (goûter compris)		46,35€	48,70€	50,00€	51,60€	55,15€	57,20€	59,20€
Etude surveillée - supplément journalier au forfait		1,60€	1,85€	1,95€	2,05€	2,15€	2,25€	2,35€
Tarif horaire périscolaire ou étude surveillée		3,70€	3,85€	4,10€	4,25€	4,45€	4,65€	4,85€

\* Pour les familles de plusieurs enfants, une réduction de 5% est appliquée sur le forfait du 2ème enfant et des suivants.

Goûter ..... 0,65 €

Majoration par 1/4 d'heure après 19h00 ..... 3,00 €





## Accueils extrascolaires (mercredis & vacances)

QF ≤	≤ 750€	751-1000 €	1001-1199€	1200-1499€	1500-1999€	2000-2499€	≥ 2500€
<b>Enfant résidant dans la commune</b>							
Journée	6,85€	9,25€	11,05€	14,00€	15,75€	17,30€	18,80€
1/2 journée avec repas	5,75€	7,40€	8,75€	10,85€	12,00€	13,05€	14,01€
1/2 journée sans repas	2,50€	4,10€	5,40€	7,50€	8,60€	9,60€	10,60€
Journée avec panier repas P.A.I.*	4,90€	7,35€	9,00€	12,00€	13,75€	15,30€	16,85€
1/2 journée avec panier repas P.A.I.*	3,80€	5,55€	6,80€	8,80€	10,15€	11,40€	12,65€
<b>Enfant non résidant dans la commune</b>							
Journée	15,05€	17,80€	19,65€	21,55€	22,60€	23,70€	24,80€
1/2 journée avec repas	11,50€	13,55€	14,75€	16,10€	17,00€	17,85€	18,70€
1/2 journée sans repas	8,25€	10,20€	11,35€	12,70€	13,60€	14,55€	15,60€
Journée avec panier repas P.A.I.*	13,15€	15,90€	17,70€	19,40€	20,85€	22,30€	23,75€
1/2 journée avec panier repas P.A.I.*	9,70€	11,50€	12,85€	14,00€	15,00€	16,00€	17,00€

\*P.A.I. : Projet d'Accueil Individualisé

**Majoration par 1/4 d'heure après 18h30 pour les vacances et après 19h pour le mercredi ..... 3,00 €**

### Modalités de paiement

Les factures sont établies dans les 2 premiers jours ouvrés du mois pour les fréquentations du mois précédent. Plusieurs modes de paiement s'offrent à vous :

- En numéraire
- Par carte bancaire (*montant minimum : 8€*)
- Par paiement en ligne sécurisé sur le portail "parents-services"
- Par prélèvement bancaire
- Par chèque bancaire (*libellé à demander*)
- Par chèque CESU (*uniquement pour l'accueil périscolaire du matin/soir*)



# GROUPE SCOLAIRE DE SERRES-CASTET

## Service enfance de la Mairie

05 59 33 90 08

[service-enfance@serres-castet.fr](mailto:service-enfance@serres-castet.fr)

## École primaire publique

Directrice : Mme LE BRIS

05 59 33 54 37

[ce.0640750t@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0640750t@ac-bordeaux.fr)

## Centre de loisirs

Directrice : Mme Ingrid DEJEAN

05 59 33 12 27

06 27 23 73 55

[service-enfance@serres-castet.fr](mailto:service-enfance@serres-castet.fr)

## Psychologue scolaire

05 59 33 54 39

